

Parler au nom des sans voix



Malgré toutes les fermetures, la place du cœur.

Le 12 novembre 2007, nous avons accueilli une famille Géorgienne de « sans papiers », sept personnes de trois générations. Nous avons appris leur arrestation, un matin tôt alors qu'ils dormaient, et leur transport immédiat au centre de rétention de Toulouse. C'est au Tribunal administratif qu'ils ont fait appel contre la décision du Préfet du Loiret, soutenus par la Cimade. Le tribunal a débouté le préfet ; mais celui-ci avait un mois pour faire appel.

Dire en actes

C'est Franck, l'entraîneur de foot de Bellegarde, intervenu au tribunal en apportant deux cents signatures de parents d'élèves en leur faveur, qui les a ramenés à Bellegarde (Loiret). Mais là ils n'avaient plus droit à leur logement. Franck, sa femme et leurs trois enfants les ont accueillis chez eux pendant trois semaines.

Nous disposons d'un trois pièces, contigu à

notre logement, et avons pu accueillir cette famille très digne qui parlait peu le français. Ils ont tout de suite exprimé vouloir travailler et obtenir le statut de réfugié politique, car ils étaient menacés de mort dans leur pays. Mon mari a obtenu assez vite une promesse d'embauche pour le jeune papa. Tout joyeux, ils sont allés porter le précieux papier à la préfecture, mais là, stupeur ! interdiction formelle de travailler. Ils ne disposaient que d'un titre de séjour de trois mois renouvelable qui interdit tout travail.

J'ai écrit à des journaux, à des personnes influentes : notre évêque, des sénateurs, députés, ministres et même au Président de la République qui m'a répondu que c'était l'affaire de l'O.F.P.R.A*. Par trois fois, cet organisme d'État a rejeté leur demande qui était pourtant très documentée, et cela de manière très dure.

En appel à Bordeaux, le Préfet a gagné. La famille a reçu un courrier lui stipulant une reconduite à la frontière très prochaine. La peur, l'angoisse s'emparèrent de nous tous, les grands-parents sont allés se cacher à Paris pendant quatre mois, les enfants en vacances chez des amis.

Tout un collectif

Nous pouvions compter sur Franck, l'entraîneur de foot qui avait enrôlé le jeune papa comme entraîneur bénévole auprès des enfants, Myriam, la responsable des parents d'élèves, de nombreux amis, l'Association Partage qui nous a soutenu matériellement et moralement, RESF** qui

a organisé un parrainage par des élus, les larges échos dans la presse.

L'accueil de l'étranger dont parlait la Bible, nous interpellait très fort. Nous avons toujours prié, des paroles d'Évangile nous parlaient : *Faites aux autres ce que vous voudriez que l'on fasse à vous-mêmes... Aimer en actes et en vérité.*

Que faire quand le Préfet a pris un nouvel arrêté de reconduite à la frontière ? Nous avons contacté une avocate. Un dernier jugement au Tribunal administratif d'Orléans, et là, contre toute attente, la promesse d'un titre de séjour « vie privée, vie familiale » pour un an renouvelable, ce qui donne droit à travailler. Le Préfet leur confirme par lettre qu'il ne fera pas appel. Enfin ! après neuf années d'attente.

Au bout de dix mois de démarches, les jeunes parents ont obtenu ce précieux titre de séjour qui n'est pas gratuit (535 £ chacun) et ils ont un travail. Les grands parents attendent toujours.

Oser dire notre désaccord

Oser parler, sensibiliser l'opinion, dire notre désaccord face à des lois inhumaines, c'est ce que nous avons essayé de faire tous ensemble.

Thérèse MARTIN
Nesploy (Loiret)

* OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides.

** RESF : Réseau éducation sans frontières.